

## DECISION DU PRESIDENT

N°2024-242

### Avenant n° 2 au marché GC2022-03 – Création, paramétrage, installation et maintenance de sites intranet pour Pornic agglo Pays de Retz et la ville de Pornic

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-288 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Gérard ALLAIN, 9ème Vice-Président,
- VU la convention constitutive du groupement de commande entre la commune de Pornic et la communauté d'agglomération Pornic agglo Pays de Retz en vue de la passation de marchés publics relatifs à la fourniture et l'installation de matériels informatiques et la fourniture de service numérique,
- VU le marché n° GC2022-03 attribué à la société ANYWARE SERVICES SAS et notifié le 16/12/2022,
- VU l'avenant 1 notifié le 21/05/2024, nécessitant de prolonger la durée du marché

CONSIDERANT la modification de la DPGF avec l'application d'un taux de TVA à 20% sur la Tranche Ferme n°2,

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est passé un avenant n°2 entre la communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz et la société ANYWARE SERVICES SAS.

**ARTICLE 2** : L'avenant n'a pas d'incidence financière.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

**ARTICLE 4** : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic  
Pour le Président,  
Jean-Michel BRARD

AR-Préfecture de Saint-Nazaire

Acte certifié exécutoire à Pornic

044-200067346-20240603-1-AU

Réception par le Préfet : 03-06-2024

Le Président  
Jean-Michel

Publication le : 03-06-2024

Par délégué,  
Le vice-président  
Gérard ALLAIN